



AVIS AUX AGRICULTEURS

La Commission agricole se réunira **le mardi 20 septembre 2022** afin d'examiner et de constater les éventuels dégâts occasionnés par la sécheresse qui touche notre territoire.

Si vous êtes concerné, veuillez déposer votre dossier dûment complété (procès-verbal de dégâts aux cultures/photos/plans des parcelles...) pour le vendredi 09 septembre 2022 au plus tard au Service Secrétariat général – Mad.Delaunoy Christelle.

Nous tenons à vous préciser qu'il est impératif que votre constat soit le plus complet possible, en reprenant notamment :

- le type de culture
- le code de culture
- n°de producteur
- pourcentage de dégâts

Pour que cette sécheresse soit reconnue comme calamité, plusieurs conditions doivent être remplies, notamment la demande d'un rapport à l'Institut royal météorologique (IRM) pour voir si les conditions que nous avons sont bien exceptionnelles et d'autre part l'évaluation du volume des dégâts. Si les deux conditions sont remplies, il y aura alors la possibilité, qui doit encore être décidée par le Gouvernement wallon, d'ouvrir la reconnaissance d'une calamité agricole pour l'accès à l'indemnisation.

L'Echevine de l'Agriculture
MAS M.